

---

## FEDERATION DES SAPEURS-POMPIERS DU CANTON DE NEUCHATEL

---

Neuchâtel, le 15 octobre 2010

### **RECOMMANDATION CONCERNANT :**

#### **L'utilisation des extraits de mousse sur le territoire du canton de Neuchâtel**

Suite à l'interdiction d'utiliser des produits contenant du sulfonâ de perfluorooctane (SPFO) décrétée par la CE en 2006 et à la recommandation émise par la CSSP en date du 15.11.2007, de ne plus acheter des mousses contenant le SPOF (journal Swissfire 11.2008 et 8.2009), la commission technique de la fédération des sapeurs-pompiers du canton de Neuchâtel, s'est penchée sur le problème des extraits de mousse utilisés dans le canton de Neuchâtel.

Deux volets ont été abordés, soit :

- 1) L'extrait de mousse fourni par le biais du SSCM aux corps des sapeurs-pompiers du canton satisfait-il aux exigences actuelles en matière de protection de l'environnement ?
- 2) Elaborer un concept d'utilisation des extraits de mousses dans le canton de Neuchâtel en regard des moyens dont disposent les corps de sapeurs-pompiers neuchâtelois.

## Point 1

L'extrait de mousse fourni par le biais du SSCM (sur recommandation de la commission technique de la fédération des sapeurs-pompiers du canton de Neuchâtel) répond aux exigences actuelles en matière d'environnement. Il s'agit d'un produit en provenance de l'entreprise spécialisée dans ce domaine "Eau et Feu" (F) de type "Synthétique - Fluorée – Polyvalente – Multi foisonnement" (SFPM) de la gamme des "Alcohol-Resistant Aqueous Film-Forming Foam" (AR - AFFF).

L'entreprise en question, nous a fait parvenir une série de documents (composition – certificat – test en laboratoire). Ce dossier a été soumis à la chimiste conseil de la FSPCN (Christelle Schenk SP au SDILC), laquelle a été en mesure de confirmer que le SPOF ne figurait pas dans la composition de l'extrait de mousse en question.

Il n'en reste pas moins, que les composants qui entrent dans la fabrication de l'extrait utilisé dans le canton, ne sont pas inoffensifs pour l'homme et son environnement. Il est donc apparu important d'établir une recommandation aux utilisateurs d'émulsifiant "SFPM Eau et Feu".

### Recommandation aux corps de sapeurs-pompiers utilisateurs d'émulsifiant "SFPM Eau et Feu" :

- ✓ Seuls les corps dotés d'un véhicule muni d'une citerne fixe d'émulsifiant embarquée, utilisent le produit Eau et Feu SFPM. Il reste possible de se procurer ce produit par l'intermédiaire du SSCM.
- ✓ Les exercices seront aussi nombreux que nécessaires mais aussi rares que possible.
- ✓ L'utilisation de l'émulsifiant Eau et Feu SFPM à des fins d'exercices, se fait sur une des places répertoriées, permettant une décantation de la mousse produite et un acheminement lent vers une STEP.
- ✓ Avant de procéder à un exercice sur les places ci-dessous, il est impératif de prendre contact avec le responsable du site.

Lieux	Place	Responsable	Possibilité de faire du feu
Cressier	Place d'exercice Raffinerie Petroplus	Responsable de la sécurité Raffinerie Petroplus	OUI
Cortailod	Place devant la caserne du CSLO	Cdt du CSLO	OUI
St-Sulpice	Place de tri	M. A.Caussin responsable de la place de tri	NON
La Chaux-de-Fonds	Place devant la caserne du SIS MN	Cdt du SIS MN	NON
Neuchâtel	Place devant la caserne du SIS NE	Cdt du SIS NE	NON

## Point 2

Recommandation aux corps de sapeurs-pompiers utilisateurs de petits moyens d'extinction avec émulsifiant, soit :

*Alpha-mousse – pompe HP avec adjonction d'émulsifiant – installation mousse avec mélangeur de type venturi – salamandre, etc. (à l'exception des systèmes CAFS).*

- ✓ Les émulsifiants utilisés par les petits moyens d'extinction seront biodégradables.
- ✓ Les places d'exercice seront choisies de manière à ne pas répandre ces produits dans les sols meubles.
- ✓ Les produits testés par la commission technique de la FSPCN permettent une extinction efficace des feux de classe "A" et de feu techniques (moteur de véhicule).
- ✓ Les produits en question sont les suivants :

Extraits de mousses biodégradables :

Fournisseur	Type de produit	Revendeur	Dosage recommandé en %	Prix par 20 Kg TTC
Karate	MB-15	Growag AG Grosswangen	3% (cl. A)	CHF 136.15
Bio-Ex	Bio For N	Taillens Sàrl, Lausanne	0,5 – 1 % (cl. A)	CHF 154.95
RE-Healing Foam	RF 3 X 6 ATC	Primus SA Jura – Neuchâtel CORNOL/JU	3% à 6% (cl A et B)	CHF 168.70

Extrait de mousse biodégradable + lutte contre les hydrocarbures :

L'entreprise Vogt AG a mis à disposition de la commission technique un produit qui s'est avéré très efficace tant sur les feux de classe A que sur ceux de classe B. Ce produit est également très efficace pour lutter contre les produits hydrocarbures sur terre. Sa biodégradabilité est très élevée. Au vu de ses propriétés particulières et de son prix, il n'apparaît pas judicieux de le mentionner dans la liste ci-dessus sans explication.

Fournisseur	Type de produit	Revendeur	Dosage recommandé en %	Prix par 20 Kg TTC
Bioversal	QF	Vogt AG Oberdiessbach	1% – 3% (cl. A) + nettoyage des hydrocarbures sur le sol 3% - 6% (cl.B)	CHF 665.00

La présence sur le marché d'autres produits efficaces et biodégradables est plus que probable. Avant d'en faire l'acquisition, les corps peuvent envoyer la fiche technique complète (y.c. la composition) ainsi que la fiche de sécurité à la commission technique. Cette dernière se chargera de consulter le chimiste de la FSPCN afin d'en vérifier la biodégradation.

Mousse d'exercice :

Il est possible aux corps de sapeurs-pompiers de se procurer sur le marché de la mousse d'exercice. Cet émulsifiant est destiné aux instructions visant à exercer la pose de tapis et la production de mousse au moyen d'un matériel donné.


Pour ces produits également, les corps feront contrôler la biodégradabilité des produits auprès de la commission technique (liste des composants et fiche de sécurité).

**FEDERATION DES SAPEURS-POMPIERS  
DU CANTON DE NEUCHÂTEL**

Le Président

Le Président de la Com tech

  
Major Patrick Vuilleumier

  
Capitaine Jacques Corthésy